

# NOTE DE FRAIS

## BÉNÉVOLES OU KAPSEURS

### Les règles à connaître :

- Beaucoup de choses sont gratuites ou très accessibles à Rennes. N'hésitez pas à demander des idées à votre référent AFEV. Ces sorties sont à privilégier ! En complément, l'AFEV vous proposera des sorties collectives (Opéra, TNB, matchs, ...).

- Seul le trajet pour se rendre à une sortie te sera remboursé pour toi et le jeune. Le trajet de ton domicile à celui de l'enfant ne sera pas pris en charge. Renseignez-vous auprès des parents ou du jeune, il dispose peut-être déjà d'une carte de transport.

- Le budget « sorties » pour le binôme est de 6 euros par an ! Si une sortie ou une activité te paraît pertinente mais dépasse le budget appelle ton référent qui te dira si cette activité ou sortie est possible.

- Les billets de métro/bus, tickets de cinéma sont valables seulement si le prix est indiqué dessus. Pensez à demander un reçu ou une facture.

- Attention tous frais non justifiés ne seront pas remboursés.

### La procédure à suivre pour tout remboursement :

1 Rassembler ses factures / reçus et les numéroté

➔ Les numéros correspondront à ceux noter sur le tableau (cf. étape 2)

➔ Il faut impérativement les originaux (pas de reçus CB)

3 Joindre un RIB pour la 1ère note de frais

➔ Sans le RIB, le remboursement ne pourra se faire

2 Remplir le tableau dédié aux notes de frais

➔ Une seule ligne par dépense

➔ Merci de scanner ou photographier vos notes de frais afin d'en faire une copie pour vous

4 Remettre en main propre la note de frais à votre référent AFEV

➔ Note de frais : le tableau + vos justificatifs (reçus ou factures)

➔ Référent AFEV = le volontaire

➔ Une seule note de frais par mois



